

Le Tremplin régional du Festival A Travers Chants est un événement visant à permettre l'émergence d'artistes et de groupes de musique régionaux, en leur donnant une chance de se produire sur une scène professionnelle et dans de bonnes conditions techniques.

Il s'agit aussi de valoriser les projets artistiques du territoire et de créer une rencontre entre le public de la MJC Espace Athéna et du Festival A Travers Chants et les artistes amateurs.

Le tremplin se divise en deux étapes : une présélection de 4 artistes sur dossier, qui se produiront lors d'une finale en live le **2 février 2019**.

Un jury choisira le lauréat selon différents critères objectifs. Ce lauréat remportera un accompagnement scénique à la MJC, ainsi qu'un enregistrement professionnel.

Conditions d'inscription :

Pour être retenu, les groupes ou projets musicaux doivent impérativement remplir les critères suivant :

- Être amateur,
- Avoir la moitié ou plus des membres du groupe domicilié dans la région Hauts de France,
- Être en capacité de jouer un set d'au moins 30 minutes,
- Les morceaux doivent être des textes et des compositions originales, chantés en français (tous genres musicaux),
- Aucun contrat avec un tourneur ou un producteur ne doit avoir été signé.

Inscriptions :

Les candidates doivent faire parvenir aux organisateurs le dossier de candidature complété avant le 15 décembre 2018 à minuit au plus tard, **exclusivement en format numérique** .

Pour chaque dossier de candidature, il sera demandé :

- Le formulaire d'inscription dûment complété,
- Le règlement du tremplin et ses annexes signés par un représentant du groupe,
- 2 titres live, dans un style libre (compositions originales), en format video (.mp4, .avi),
- 1 photos récentes du groupe ou de l'artiste, en haute résolution (.jpeg 300dpi),
- Une fiche technique et un plan de scène,
- Une fiche d'autorisation parentale pour les mineurs.

Sélection :

Une sélection de 4 groupes sera faite par le jury de pré-sélection parmi l'ensemble des candidats, Toute candidature ne correspondant pas aux critères sera automatiquement disqualifiée (moins de 2 titres, absence d'un élément du dossier, reprises...)

La sélection sera rendue publique à la mi-décembre.

Les 4 groupes sélectionnés seront prévenus par mail à la fin des sélections. Ils devront confirmer leur participation dans les 8 jours, sous peine d'être disqualifiés. Dans ce cas, un autre artiste ou groupe sera retenu.

Prestation :

La prestation scénique de chaque groupe se déroulera sur la scène de l'Espace Athéna, le samedi 2 février 2019 à partir de 19h. L'ordre de passage des groupes se fera par tirage au sort (à 13h30). Les groupes sélectionnés produiront sur scène un set de 30 minutes.

Désignation des groupes gagnants :

Gagnant du tremplin :

La sélection du groupe gagnant sera faite par le jury du tremplin composé de partenaires du festival A Travers Chants et de professionnels du secteur.

Le jury évaluera la prestation scénique du groupe en attribuant une note sur 5 à chaque critère suivant : qualité musicale du groupe, originalité des compositions, présence scénique et impact sur le public.

Le groupe qui remportera le plus de points sera désigné vainqueur.

Les groupes s'engagent à ne pas contester les décisions du jury.

Récompenses :

Le groupe déclaré vainqueur remportera :

- un accompagnement scénique par la MJC de Saint-Sauve pouvant prendre la forme d'une résidence ou de l'enregistrement d'un titre, ou toute autre action permettant un développement adapté du groupe ou de l'artiste.

Conditions d'accueil :

Il sera demandé aux artistes et groupes sélectionnés pour la finale de se présenter au complet sur le lieu du concert impérativement à 13h30.

Chaque groupe disposera d'une heure le jour même pour s'installer, effectuer ses balances et débarrasser le plateau. Pour des raisons d'organisation, ce temps ne pourra être dépassé.

Le backline suivant sera mis à disposition des musiciens participants lors de leur prestation :

- une batterie : GC, 3 toms, 1 pédale simple, 3 pieds perches cymbales, 1 pied de charleston
- 1 ampli basse
- 1 ampli guitare

Pour des raisons d'organisation, les participants devront s'adapter au plan de scène ainsi qu'au matériel défini en annexe. Seul le régisseur de la salle et son équipe seront autorisés à effectuer les balances et à sonoriser le concert.

Les frais de déplacement seront pris en charge sur la base d'un véhicule (0,30 € du km).

Aucun défraiement ou compensation financière ne pourra être réclamé par les participants.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de dégradations / pertes / vols du matériel des participants.

Les participants occasionnant des dégradations sur le matériel mis à disposition des groupes ou sur le

lieu du concert seront tenus de rembourser intégralement le matériel endommagé ou sa remise en état. Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un participant du tremplin à tout moment s'ils estiment que son comportement pourrait leur porter préjudice.

Les groupes vainqueurs et les participants des précédents Tremplins 'Découvertes' Régional ne peuvent plus être candidat.

Exclusion de responsabilités :

La MJC Espace Athena ne peut être tenue responsable si le Tremplin 'Découvertes' Régional était partiellement ou entièrement modifié ou annulé, quelle qu'en soit la raison.

La MJC Espace Athena se réserve le droit de modifier, d'annuler ou d'écourter les représentations des groupes, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée pour des raisons de sécurité de personnes. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Droit à l'image :

Les candidats acceptent que leur image (photos de presse, captation lors de la représentation scénique...) soit utilisée à des fins de diffusion, de publicité du tremplin, ou toute autre utilisation, sans durée limitée, pour la promotion de l'événement et dans toutes formes que ce soit, sans aucune contribution et/ou rémunération en retour.

Fait en deux exemplaires, le _____ à _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour l'artiste / le groupe :